

## PORTAIL AGENT WEB



Un nouvel outil informatique intitulé « Portail Agent Web » est désormais disponible

pour l'ensemble du personnel de l'établissement.

Il permet à tout un chacun d'avoir accès à une partie des éléments de son dossier individuel (axe ressources humaines).

Dès aujourd'hui vous avez la possibilité de consulter :

- L'historique de notation, de carrière,
- L'historique des bulletins de salaire et de les télécharger.

Dans un second temps, courant quatrième trimestre 2015, le module planning sera disponible.

### Dès lors vous pourrez :

- Consulter le planning mensuel et annuel de votre service,
- Consulter votre compteur des congés, CET, RTT,
- Saisir votre demande de congés directement en ligne.

Ce portail sera accessible depuis l'extérieur à partir de janvier 2016, (depuis son domicile si l'on dispose d'un accès Internet).

Les agents qui le souhaitent pourront être accompagnés lors de leur première connexion à ce portail. De plus, la procédure d'utilisation sera mise à disposition dans les services. Pour créer ses identifiants de connexion pour la première fois, il faudra se munir d'un bulletin de paie récent (moins de 5 mois).

Cédric DANICAN

## PROSPER

Les équipements du nouvel hôpital ont été livrés en grande partie : mobiliers de bureau, de chambre, d'infirmier, de cafétéria...

**Les nouveaux bâtiments sont accessibles. Si vous désirez effectuer une visite des lieux, cela est possible en contactant le Chef de Projet, M. COPHY qui vous accompagnera le jeudi après-midi à partir de 14 h.**

## FORMATION D'INITIATION EN INFORMATIQUE

L'informatique pénètre inexorablement tous les espaces professionnels et singulièrement les métiers de la santé. En effet, au regard du contexte socio-économique actuel et de la situation financière des établissements de santé, cette science du traitement automatique de l'information, se révèle comme une des rares alternatives satisfaisant à la contrainte d'harmonisation des coûts de prise en charge et de fonctionnement. A cet égard, il est possible d'assister sur le marché de l'informatique, à l'incessante percée de produits nouveaux élaborés pour améliorer le traitement des données. Compte tenu de cette mouvance, le

CHLD Beaupérthuy a estimé judicieux de mener une campagne de formation à l'intention du personnel. L'objectif premier du processus consiste à donner aux débutants, prioritairement le personnel soignant, les bases nécessaires autorisant la découverte et une meilleure appréhension de l'environnement informatique. Initiée par la Direction des Ressources Humaines, en étroite collaboration avec le service des Systèmes d'Information, la campagne a démarré au mois de juin 2015 et doit se poursuivre jusqu'à la fin de l'année.

Durant les mois de juin et juillet

2015, des sessions de formation ont été organisées le mardi de chaque semaine pour ensuite passer à une fréquence de quinze jours (le mardi).

Mais au-delà de l'aspect « découverte et de prise en main », le maintien et le renforcement des connaissances acquises doivent constituer le ferment de la ligne de conduite de l'agent. Il est important que ce dernier ait conscience que, pour exécuter parfaitement ses missions, il doit pouvoir s'adapter aux nouveaux logiciels qui ponctuent dorénavant son quotidien professionnel.

Christian ARCHELERY

## SE VOIR, SE PARLER, PARTAGER DES DOCUMENTS...



### LE CHLDB S'EST DOTÉ D'UN ÉQUIPEMENT DE VISIO CONFÉRENCE

Ce dispositif permet de communiquer en temps réel avec un autre partenaire équipé d'outil similaire.

Ce système possède de nombreux avantages tels que :

- Réduire les coûts de déplacement, le temps d'absence et le bilan carbone,
- Assister à des séminaires régulièrement sans les contraintes liées au déplacement,
- Suivre des formations à distance sans perdre le côté naturel d'une communication face à face,
- Accroître la productivité et la disponibilité du personnel.

Depuis sa mise en place en février 2015, il est utilisé régulièrement :

- certains agents ont pu suivre des formations à distance (Cristal-Link),
  - l'équipe projet PROSPER a pu faire plusieurs séances de travail avec les entreprises en lien avec l'opération.
- L'objectif de l'établissement est d'utiliser ce nouvel outil pour élargir l'accès aux formations.

Il convient maintenant au personnel et à l'encadrement de s'approprier ce nouvel outil pour accroître leurs compétences sans trop de contraintes.

Fort de ce bilan positif sur ce premier équipement installé à la salle de réunion de l'administration, le dispositif va être étendu au service HAD. Chaque site de ce service sera équipé d'un système de visio conférence (le matériel a été commandé). Ainsi, les réunions d'équipe, staff, pourront se réaliser à distance avec le site de Sainte-Rose et celui du bourg de P-NOIRE.

Cédric DANICAN

## LA GARANTIE DU POUVOIR D'ACHAT (GIPA)

Le décret 2015-54 du 4 janvier 2015 prolonge l'application en 2015 de l'indemnité Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA), et l'arrêté du 4 février 2015 fixe les éléments de calcul.

Cette indemnité résulte d'une comparaison établie entre l'évolution du Traitement Indiciaire Brut (TIB) détenu par l'agent sur une période référence de 4 ans et celle de l'indice des prix à la consommation sur la même période. (Voir La Lettre de Beaulieu n°9-2014)

La période de référence 2015 prise en compte pour le calcul de l'indemnité débute au 31/12/2010 et se termine le 31/12/2014.

L'inflation retenue pour cette même période s'élève à + 5,16 %.

**La GIPA 2015 a été servie sur le salaire du mois de septembre.**

Yolande PALMIER

## ERRATUM

Dans le dernier numéro de notre revue *CHRONIQUES SOUS LE VENT*, une erreur s'est glissée à la page 19 dans la rubrique *Mouvements du personnel* : Mme Michèle JUDTIEH n'est pas encore partie à la retraite !

Nous vous présentons ainsi qu'à l'intéressée, toutes nos excuses.

## AVIS DE CONCOURS

Un concours pour le recrutement de deux infirmiers en soins généraux et spécialisés sera organisé au CHLDB.

Il est ouvert aux personnes titulaires soit d'un titre de formation mentionné aux articles L.4311-3 et L.4311-5 du code de la santé publique, soit d'une autorisation d'exercer la profession d'infirmier délivrée en application de l'article L.4311-4 du même code.

Les candidatures sont à adresser à M. le Directeur du CHLD BEAUPERTHUY du 21/09/2015 (date de publication du présent avis sur le site de l'ARS) au 20/10/2015 (le cachet de la poste faisant foi).

## VOTRE AVIS NOUS INTERESSE

Un formulaire d'enquête de satisfaction a été joint au dernier n° de notre revue *Chroniques sous le Vent*.

Dites-nous ce que vous pensez de notre revue pour nous aider à l'améliorer. L'objectif est de permettre qu'elle soit véritablement un outil performant de la communication participant ainsi à la valorisation de l'image de l'établissement.

Ce questionnaire est anonyme.

**Merci de nous le retourner  
pour le 15 octobre au plus tard**

## MOUVEMENTS DU PERSONNEL

### DEPARTS

Dr Jean-Yves RAKOTOMALALA à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015

### ARRIVEE

Mme GUIRIABOYE Léïla prendra ses fonctions en qualité de Neuropsychologue à compter du 5 octobre 2015.